

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-SIXIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
2^e séance
tenue le
mardi 1^{er} octobre 1991
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 2^e SEANCE

Président : M. BURKE (Irlande)

SOMMAIRE

Election du bureau

Organisation des travaux

Déclaration du Directeur général au développement et à la coopération
économique internationale

Le présent compte rendu est sujet à rectifications
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/46/SR.2
8 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 10 h 30.

ELECTION DU BUREAU

1. Le PRESIDENT informe la Commission que le Groupe des Etats d'Europe orientale et le Groupe des Etats d'Asie ont proposé respectivement les candidatures de MM. Bapac (Roumanie) et Ziaran (République islamique d'Iran) aux fonctions de vice-président, et que le Groupe des Etats d'Afrique a proposé la candidature de M. Rakotonaivo (Madagascar) aux fonctions de rapporteur.
2. M. Bapac (Roumanie) et M. Ziaran (République islamique d'Iran) sont élus vice-présidents par acclamation.
3. M. Rakotonaivo (Madagascar) est élu rapporteur par acclamation.

ORGANISATION DES TRAVAUX (A/46/250, A/46/251; A/C.2/46/1, A/C.2/46/L.1 et Add.1)

4. Le PRESIDENT appelle l'attention de la Commission sur une lettre datée du 20 septembre 1991, adressée au Président de la Deuxième Commission par le Président de l'Assemblée générale (A/C.2/46/1) et concernant les questions renvoyées à la Commission. Il appelle également l'attention sur le document A/C.2/46/L.1, dans lequel figure le projet de programme de travail de la Commission établi par le Secrétariat, et sur le document A/C.2/46/L.1/Add.1, qui présente l'état d'avancement de la documentation.
5. Le PRESIDENT appelle l'attention de la Commission sur diverses dispositions relatives à l'organisation de la quarante-sixième session, qui ont été adoptées par l'Assemblée générale, sur la base des recommandations figurant dans le premier rapport de son bureau (A/46/250), pour renforcer l'efficacité des délibérations et en rationaliser le déroulement.
6. M. MAJQOR (Pays-Bas) propose, au nom des Etats membres de la Communauté européenne, que l'important point 81, relatif à la crise de la dette extérieure et au développement, soit examiné après l'assemblée annuelle de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI), qui doit se tenir fin octobre.
7. Le représentant des Pays-Bas suggère de modifier le programme de travail de manière à examiner, après le débat général, les questions se rapportant à l'aide humanitaire d'urgence. La délégation des Pays-Bas sait que le rapport du Secrétaire général sur ce groupe de questions n'est pas encore terminé, mais elle pense que l'Assemblée générale pourra examiner ce rapport en réunion plénière lorsqu'elle étudiera le point 143 relatif au renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies.

8. M. FJAERTOFT (Norvège) propose que la Commission examine l'alinéa c) du point 77, relatif à la Décennie mondiale du développement culturel, après que l'Unesco aura tenu, fin octobre, ses délibérations sur cette décennie.
9. M. SEZAKI (Japon) est d'accord avec la proposition des Pays-Bas concernant le point 81, car il est permis d'attendre des résultats intéressants de l'assemblée annuelle que la Banque mondiale et le FMI doivent tenir à Bangkok.
10. Mais le représentant du Japon ne voit pas de raison d'avancer l'examen du point 83 relatif à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. Le rapport de la deuxième réunion du Comité scientifique et technique, tenue récemment au Guatemala, n'est pas prêt et ne le sera pas avant quelque temps. Le Conseil spécial de haut niveau se réunira durant la première quinzaine d'octobre. Le représentant du Japon préférerait donc que le point 83 soit examiné aux dates prévues par le programme de travail.
11. M. OLISEMEKAL (Nigéria) constate que le programme de travail prévoit que l'examen des points 78 et 79, relatifs respectivement à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et à la protection du climat mondial pour les générations présentes et futures, coïncidera avec les dates auxquelles se tiendra à Abidjan (Côte d'Ivoire) une réunion ministérielle africaine sur l'environnement. Il propose donc que cet examen soit porté à la période du 18 au 20 novembre, et que les journées du 11 au 13 novembre, dates initialement prévues pour cet examen, soient consacrées à des consultations officieuses sur ce sujet.
12. M. ETUKET (Ouganda) se déclare d'accord avec la proposition du Nigéria. Il propose de son côté d'avancer l'examen des deux points 82 (Activités opérationnelles de développement) et 88 (Mise en valeur des ressources humaines), qui font toujours l'objet de débats longs et complexes. La délégation ougandaise ne suggère pas de date précise, afin de permettre aux délégations de tenir des consultations aussi larges que possible sur ce sujet.
13. M. KUFUOR (Ghana), s'exprimant au nom du Groupe des 77, rappelle que les documents devraient être prêts six semaines avant le début du débat. La Commission ayant devant elle un programme surchargé, il faut faire en sorte que les documents soient distribués dans un délai raisonnable avant le commencement de l'examen de chaque point. Quand c'est impossible, il faut retarder le débat.
14. M. MAJLOOR (Pays-Bas), parlant au nom de la Communauté européenne, fait siennes la proposition de la délégation ougandaise d'avancer l'examen du point 82, ainsi que celle de la délégation norvégienne de remettre le débat sur le point 77 jusqu'après la réunion de l'Unesco.

15. M. SETH (Inde) appuie la proposition du Groupe des 77. Il prend note de ce que les représentants de la Communauté européenne et du Japon souhaitent que le débat sur le point 81 soit retardé. Les négociations sur la dette étant habituellement ardues et très longues, il y a lieu d'attendre la conclusion des délibérations de la Banque mondiale et du FMI. Néanmoins, remettre l'examen de cette question à fin novembre reviendrait à le placer pratiquement en fin de calendrier.

16. La délégation indienne estime que l'examen du point 81 doit avoir lieu à la date actuellement prévue, ou éventuellement à deux semaines près, aux alentours de la mi-octobre. Les apports ultérieurs provenant des délibérations de la Banque mondiale et du FMI pourraient très bien être pris en compte pendant le débat sur la résolution relative à la dette.

17. M. FALL (Sénégal) relève d'après le document A/C.2/46/L.1 qu'aucune séance de la Deuxième Commission n'est prévue le lundi 28 octobre et qu'on ne trouve dans les notes du document aucune explication à cela. Il demande si la séance plénière de l'Assemblée générale comporte ce jour-là une activité qui puisse intéresser les membres de la Deuxième Commission, ou si cela relève de la programmation normale.

18. M. STOEY (Secrétaire de la Commission) dit que le bureau va se réunir pour étudier les questions soulevées, notamment la date d'examen du point 81 et la modification concernant le point 84 et ses alinéas, relatifs à l'assistance économique spéciale et aux secours en cas de catastrophe. A propos de la proposition de la délégation norvégienne de retarder l'examen de l'alinéa c) du point 77, relatif à la Décennie mondiale du développement culturel, le Secrétaire de la Commission indique qu'il n'y a aucune difficulté à remettre cet examen à l'après-midi du 6 novembre; cette modification s'appliquerait également à l'alinéa j).

19. Quant aux difficultés dont il a été fait état par le représentant du Nigeria à propos de l'examen des points 78 et 79 le 11 novembre, date qui coïnciderait avec la réunion de ministres africains en vue des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, le bureau examinera la proposition de remplacer la date susmentionnée par celle du 18 novembre. Mais il reviendra bien entendu à la Commission elle-même de prendre la décision finale à ce sujet.

20. A propos de la proposition de l'Ouganda concernant les points 82 et 88, dont l'examen est prévu le 7 novembre, l'expérience a montré qu'il était préférable de traiter ces points après la Conférence pour les annonces de contributions, qui aura lieu, en l'occurrence, fin octobre ou début novembre. Mais bien que ce soit la pratique, il ne s'agit pas d'une disposition du règlement et par conséquent il revient à la Commission de trancher la question.

21. Le secrétariat prend note des remarques du représentant du Ghana; des mesures seront prises en la matière. En réponse à l'observation faite par le représentant du Sénégal, le Secrétaire de la Commission indique que la raison

(M. Stoby)

pour laquelle il n'y a pas de séance prévue le 28 octobre est que des arrangements privés ont été pris avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), qui se réunit à New York le même jour, afin de lui permettre d'utiliser les services de conférence pour cette réunion, qui ne manquera certainement pas de présenter un intérêt pour le continent et pour beaucoup d'autres délégations.

22. Le PRESIDENT propose que les Vice-Présidents et les membres du bureau étudient ces suggestions et qu'ils présentent le lendemain leurs conclusions aux membres de la Commission.

23. Il en est ainsi décidé.

DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL AU DEVELOPPEMENT ET A LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

24. M. BLANCA (Directeur général au développement et à la coopération économique internationale) observe que si pendant 45 ans la guerre froide a accaparé une bonne part de l'attention, maintenant qu'a diminué l'opposition idéologique entre l'Est et l'Ouest le moment est venu de s'attaquer aux défis complexes que posent l'éradication de la pauvreté, la protection de l'environnement et la lutte contre la criminalité et la drogue.

25. L'économie internationale montre des signes de faiblesse alarmants. Les pays dont on attendrait normalement qu'ils donnent l'impulsion nécessaire à la revitalisation de la croissance de l'économie mondiale demeurent encore enlisés dans la récession, ou commencent à peine à en sortir. La croissance s'est ralentie dans les pays d'Europe. L'Allemagne connaît elle aussi des difficultés économiques à la suite de l'unification du pays. En Amérique du Nord, on attend toujours que se réalise pleinement la reprise escomptée. Au Japon, l'économie a perdu de son dynamisme et montre des signes d'essoufflement.

26. Dans les anciens pays socialistes d'Europe centrale, on s'aperçoit que la transition d'une économie planifiée à une économie de marché est beaucoup plus complexe qu'on ne l'avait prévu. Pour leur part, les pays industrialisés commencent à peine à mesurer l'énorme coût de cette transition. Il est fort possible que le monde industrialisé n'ait pas les moyens de fournir l'assistance matérielle requise.

27. Ces perturbations ont fait passer un peu à l'arrière-plan les problèmes qui continuent de se poser presque partout dans le monde en développement, surtout en Afrique.

28. En septembre, un comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale a établi un bilan définitif du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. La gravité de la situation est manifeste. Le PIB par habitant a baissé de 0,7 % par an pour l'ensemble du continent. La plongée des prix des produits de base s'est

(M. Blanca)

traduite sur une période de cinq ans par une perte de 50 milliards de dollars en recettes et en termes de l'échange. L'encours de la dette est passé de 212 à 271 milliards de dollars, et le service de la dette a atteint 23 milliards de dollars en 1990. D'autre part, les apports nets de ressources financières ont diminué en valeur réelle pendant cette période.

29. Les pays africains eux-mêmes et la communauté internationale doivent agir d'urgence, et sur une grande échelle, pour enrayer ces tendances négatives et les inverser. Le Secrétaire général a estimé à 6 % le taux de croissance annuelle du PIB nécessaire pour doubler le revenu par habitant en Afrique subsaharienne d'ici à 2015, de façon qu'il atteigne alors le montant très modeste de 700 dollars par an. Un grand nombre de pays d'Afrique procèdent actuellement, et ce n'est pas facile, à des réformes politiques et économiques.

30. Les partenaires de l'Afrique dans l'effort de développement ne doivent pas seulement reconnaître les efforts qui ont été faits et les progrès considérables réalisés, mais aussi accroître les apports de ressources pour renforcer le processus de réforme. Les succès partiels sont aussi incontestables que la gravité de la situation telle qu'elle ressort des statistiques globales.

31. L'Afrique n'est pas seule en butte à des tribulations économiques. En Amérique latine, à quelques exceptions près (Mexique, Chili, Argentine, Venezuela), la plupart des pays attendent encore que la croissance se manifeste. En Asie aussi, même si les nouveaux pays industrialisés montrent la voie à suivre, l'économie de la plupart des autres pays a besoin d'être relancée d'urgence.

32. Le lien entre les situations d'urgence et le sous-développement est de plus en plus évident. La fréquence et l'ampleur de ces situations sont devenues pour la communauté internationale une cause majeure de préoccupation. Si l'on a pu compter jusqu'à 36 millions de réfugiés en 1990, il faut bien rappeler que plus de 1,2 milliard de personnes vivent dans la pauvreté absolue. Il est du devoir de l'Organisation des Nations Unies de convaincre l'opinion publique et les gouvernements que la cause profonde des situations d'urgence est précisément le sous-développement, et qu'ils auront moins à puiser dans leurs ressources propres, à moyen et à long terme, s'ils concentrent leur action sur les facteurs qui ont élargi le clivage entre pays développés et pays en développement.

33. Les pays en développement continuent à crouler sous la charge croissante de leur dette extérieure, qui atteint maintenant le chiffre astronomique de 140 milliards de dollars et qui constitue le principal obstacle à leur progrès. Dans tous les pays en développement, le ratio dette extérieure/PNB a considérablement augmenté, surtout en Afrique subsaharienne, où il est passé de 93,4 % en 1989 à 102,3 % en 1990.

(M. Blanca)

34. Bien que les mesures de réduction de la dette adoptées dans certains cas par les donateurs traduisent une conception nouvelle de la gestion de cette dette, il faut bien reconnaître qu'elles ne portent que sur des catégories spécifiques de cette dernière et ne suffiront pas pour assurer aux pays endettés les apports de liquidités et d'investissements dont ils ont besoin pour relancer leur croissance.

35. Nombre de pays en développement sont riches en ressources naturelles et humaines, mais leurs exportations sont tributaires d'un ou deux produits de base. La diversification nécessaire pour les rendre moins vulnérables doit aller de pair avec une libéralisation des échanges internationaux et avec des mesures de nature à assurer l'accès des produits de ces pays aux marchés mondiaux. Les négociations d'Uruguay doivent résoudre les problèmes qui inquiètent profondément les pays en développement. Beaucoup de ces questions seront traitées lors de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui aura lieu en Colombie en février 1992.

36. Le lien entre la population, la croissance et le développement est de plus en plus important. Etant donné que 95 % des enfants qui naissent chaque jour se trouvent dans les pays en développement, il est impératif d'intégrer les politiques démographiques dans les plans de développement à long terme. Il faut sensibiliser la population, développer les services de santé et de planification familiale et donner aux femmes les moyens d'adapter leur fécondité à leur situation économique.

37. L'explosion démographique et la pauvreté sont deux grands facteurs de troubles sociaux et de détérioration de l'environnement, comme le montrent les controverses actuelles au sujet de la destruction des forêts et de la désertification. Quel meilleur exemple de l'interdépendance mondiale que l'environnement? La prochaine Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) devrait donc accorder une importance égale à la pauvreté et à la surconsommation, alors que le débat a été jusqu'ici axé sur les dangers écologiques de l'industrialisation. Il est clair qu'il est urgent de limiter les émissions de gaz nocifs qui réchauffent l'atmosphère et appauvrissent la couche d'ozone, et essentiel que la convention-cadre sur les changements climatiques soit prête à la signature lors du Sommet Planète Terre de la CNUED en 1992.

38. D'un autre côté, le cercle vicieux entre la pauvreté et la détérioration de l'environnement n'a pas été suffisamment mis en lumière. Les pays pauvres doivent pour survivre abattre des arbres ou brûler des forêts. Les pays endettés sont forcés, pour rembourser leur dû, de développer leurs exportations, d'exploiter leurs maigres ressources naturelles et de vouer des terres vierges à la production de cultures marchandes.

39. Les capitaux qu'exige la gigantesque entreprise mondiale en faveur du développement sont énormes. Il est improbable, en période de chômage et de léthargie économique, que l'épargne intérieure augmente dans les proportions nécessaires pour combler le fossé et disposer d'excédents au niveau mondial.

(M. Blanca)

Afin d'augmenter les moyens dont ont besoin les pays développés aussi bien que les pays en développement, il faudra réorienter les ressources disponibles et les utiliser avec sagacité.

40. La fin de la guerre froide et le relâchement des tensions entre l'Est et l'Ouest offrent des perspectives réalistes de libérer pour le développement économique et social d'importantes ressources qui étaient jusqu'alors absorbées par les dépenses militaires. Les pays développés comme les pays en développement devraient accorder la priorité au désarmement, dans le cadre d'arrangements viables garantissant la sécurité régionale et internationale. La menace de destruction mutuelle qui a maintenu l'équilibre de la terreur pendant 45 ans n'a plus aucun sens. Mais, de nouveaux dangers sont apparus aux niveaux national et régional, que la prolifération des armes a rendus encore plus terrifiants. Le conflit du golfe Persique, les tribulations de longue date au Moyen-Orient et les troubles nationalistes et ethniques en Europe centrale et orientale montrent combien la paix est précaire et fragile.

41. L'Organisation des Nations Unies devrait favoriser des arrangements de sécurité aux niveaux mondial et régional. Il faut pour cela un certain degré de confiance et de transparence, et notamment des procédures et des instruments fiables, ainsi que des systèmes appropriés de publication et de contrôle des dépenses militaires, que l'on estime actuellement à 1 000 milliards de dollars. L'Organisation est la mieux placée pour élaborer et perfectionner ce genre de procédures et d'instruments.

42. Une fois fixées les modalités de désarmement aux niveaux mondial et régional, l'on pourrait définir des objectifs à l'échelle régionale et nationale et réorienter les ressources vers des fins plus productives, sans s'attendre, bien sûr, à ce que les richesses ainsi libérées soient entièrement consacrées au développement. Il ne faut pas oublier non plus les problèmes de la reconversion au secteur civil des industries militaires, ni ceux liés aux mutations de l'emploi.

43. Aucun de ces problèmes n'est insurmontable et il est manifeste que des mesures de désarmement général libéreraient des ressources considérables pour la croissance économique mondiale. On pourrait s'aider de ces ressources pour soutenir financièrement les pays gravement endettés, transférer des connaissances scientifiques et techniques pour promouvoir un développement durable et écologiquement rationnel, favoriser la diversification et restaurer les services sociaux amputés par la dette et par les programmes d'aménagement des structures.

44. Dans son rapport annuel, le Secrétaire général a de nouveau évoqué l'idée d'une conférence internationale sur le financement du développement, qui pourrait évaluer les ressources nécessaires au développement économique durant les années 90 et définir les moyens de mobiliser ces ressources.

(M. Blanca)

45. On peut raisonnablement envisager d'élaborer un cadre pour la réduction progressive des armements au cours des 10 années qui viennent. L'Organisation des Nations Unies doit convaincre la communauté des donateurs qu'en appuyant les efforts de développement des pays en développement, elle contribuerait à renforcer la paix et la sécurité internationales, justifiant ainsi de nouvelles réductions des dépenses militaires. Les problèmes de l'environnement, de la drogue, du SIDA, des migrations et des situations d'urgence préoccupent profondément le public et les gouvernements des pays développés. Les Nations Unies peuvent montrer que la protection de l'environnement et un développement durable sont les deux faces de la même médaille. Elles peuvent également montrer que la pauvreté est la cause première des situations d'urgence et que même les effets des catastrophes naturelles peuvent être atténués par des programmes judicieux de développement mettant l'accent sur l'action préventive.

46. Le monde se trouve face à des défis d'une ampleur gigantesque, mais qui ne sont pas insurmontables, car la communauté internationale possède les moyens voulus pour les résoudre. Ce qui est nécessaire, c'est une vision d'ensemble de la croissance et du développement et des ressources requises, de même qu'un accord global sur les priorités. L'Organisation des Nations Unies occupe une position privilégiée pour donner forme à cette vision et rassembler toutes les parties au contrat que nous devons élaborer en prévision du nouveau millénaire.

La séance est levée à 11 h 55.